

L'ÉPREUVE DE L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE

Jacques Roca (Académie de Lille)

Durée de l'épreuve : 1 heure, à l'issue de l'épreuve de SES de 4 heures.

L'épreuve de spécialité consiste à **construire un raisonnement argumenté** en plusieurs paragraphes bien identifiés à partir d'une **question générale** prenant appui sur un **dossier documentaire**. Le dossier documentaire peut comporter un seul document qui, dans ce cas, est obligatoirement un texte ; ou 2 documents, un texte et un document statistique.

Les consignes officielles sont les suivantes :

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;*
- en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

- Pas d'obligation de problématiser, ni de rédiger d'introduction/conclusion, ni de faire un plan en 2 parties équilibrées. Traiter le sujet ne consiste donc pas à faire une dissertation.
- Les définitions des concepts évoqués doivent être intégrées au raisonnement.
- Les documents doivent être mobilisés. Sinon, pénalisation.
- Pas de longueur prescrite pour le traitement du sujet. Mais les redondances et le verbiage sont à éviter.

Le barème sera donc construit sur les éléments suivants :

- Conduite de l'argumentation : 6 points
 - Technique argumentative : Argument/Explication/Illustration. Voir fiche « construire un paragraphe argumenté »
 - Hiérarchisation des arguments
 - Raisonnement mis en évidence par 2 à 4 paragraphes
- Exploitation du/des document(s) : 6 points
 - Renvoi(s) explicite(s) au(x) document(s)
 - Analyse pertinente du/des document(s)
 - Utilisation des savoir-faire
- Utilisation des connaissances personnelles : 6 points
 - Mobilisation des notions et mécanismes attendus
 - Pertinence des illustrations
- Forme : 2 points
 - Clarté de l'expression
 - Présentation